

# Introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données

Un parcours réaliste : contacter l'organisation d'abord, rassembler les preuves, puis choisir la démarche adaptée auprès de l'APD.

## Quand utiliser cette fiche ?

L'organisation ne répond pas, refuse sans explication suffisante, ou vous estimez qu'un traitement de données reste problématique.

## Les étapes utiles

1. Relisez votre demande initiale et la réponse éventuelle de l'organisation.
2. Conservez les échanges complets, les captures et toute preuve permettant d'identifier le traitement concerné.
3. Vérifiez si une demande d'information ou une médiation peut résoudre la difficulté ; la plainte est plus formalisée.
4. Utilisez le portail de l'APD ou le formulaire prévu et joignez les éléments utiles.

## À retenir

Conservez vos demandes et les réponses reçues. Ne transmettez que les informations nécessaires pour identifier votre dossier.

## Modèle à adapter

Copiez ce texte dans un e-mail ou un courrier. Remplacez les éléments entre crochets et adaptez-le à votre situation.

Votre dossier de base

- vos coordonnées et celles de l'organisation ;
- une chronologie simple des faits ;
- votre demande initiale et la preuve d'envoi ;
- la réponse reçue, ou la mention de l'absence de réponse ;
- les pièces utiles : captures, contrats, courriels, réglages ou notifications.

Décrivez les faits avec précision et sans transmettre de données sensibles inutiles.

## Avant l'envoi

- La demande préalable a-t-elle été faite lorsque c'était possible ?
- Le délai de réponse a-t-il été respecté ?
- Les pièces sont-elles lisibles et pertinentes ?
- La langue de la démarche est-elle le français, le néerlandais ou l'allemand ?

### Important

Cette fiche donne des repères généraux pour agir. Elle ne remplace pas un conseil juridique adapté à votre situation.

## Sources et repères

Cette fiche s'appuie sur des références belges et européennes officielles. Vérifiez toujours les informations les plus récentes avant une démarche.

- Autorité de protection des données (Belgique), *Introduire une plainte* :  
<https://autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>
- Autorité de protection des données (Belgique), *Quels sont mes droits ?* et pages pratiques :  
<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/quels-sont-mes-droits>

## Pour aller plus loin

Le dossier **Vos données, vos droits** sur [droitdesavoir.be](http://droitdesavoir.be) regroupe ces fiches et les repères pratiques pour choisir la bonne démarche.

Document mis à jour le 11 septembre 2026

Droit de Savoir ASBL — ressource informative téléchargeable.